

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : PRELEVEMENT

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
ICS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l' **AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l' **AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques** .

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 71 ZZZ 558422

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER*

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques**

Adresse : **Route de PAU**

Code postal : **64121**

Ville : **MONTARDON**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER*

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)*

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)*

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à *:

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature *:

(obligatoire)

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l' **AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l' **AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

***zone à compléter**